

# TERRALTO

Chambre d'agriculture de la Somme

Construction d'une plate-forme logistique

Zac du Val de Somme – Villers Bretonneux (80)

PRESENTATION DU PROJET DE VALORISATION  
DU FOND DE COMPENSATION



- 1. Rappel du projet**
- 2. Montant de compensation collective agricole consigné**
- 3. Présentation du projet souscripteur de la compensation collective agricole**

# 1. DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNE

SCI ELF 3

savills

investment  
management

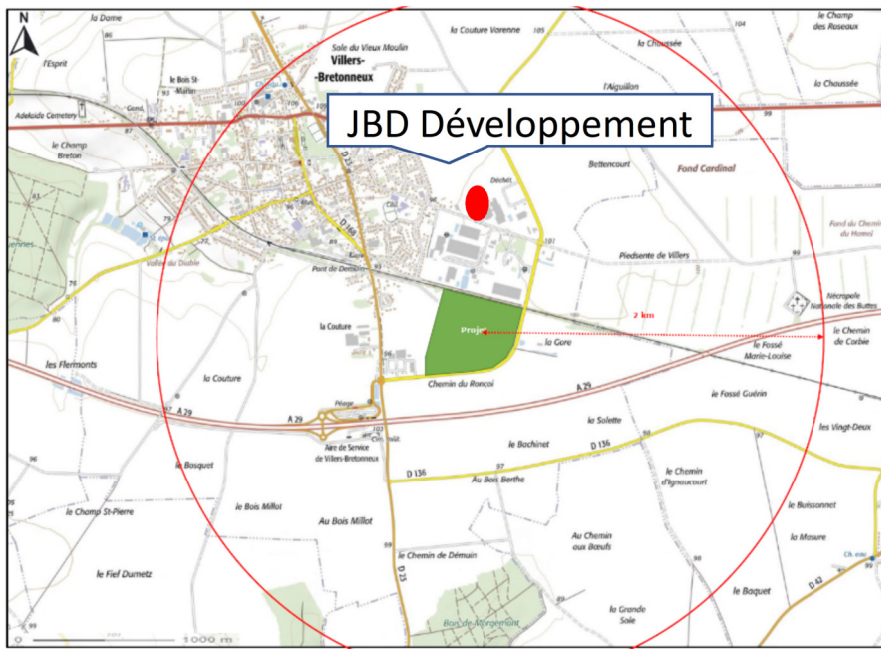
## 1.1. Présentation du projet le 29 JUIN 2021

Com de com du Val de Somme  
Commune de Villers Bretonneux  
Sortie 52 de l'A29

Superficie du terrain : 16,50 Ha

Emprise du bâtiment : 48 763m<sup>2</sup>

### Localisation



Construction d'une plate-forme logistique – ZAC Val de Somme– Villers Bretonneux(80) – CDPENAF (Amiens) – Déconsignation - 31 octobre 2023



## 52. MONTANT DE LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE CONSIGNE

Investissement nécessaire à la reconstitution du potentiel économique territorial définitivement perdu	196 022€
Mesure E1 – Planter la plateforme sur un terrain en friche	Mesure non retenue
Mesure E2 – Choisir un site d'implantation sur des terrains non agricoles	Mesure non retenue
Mesure E3 – Limiter strictement l'emprise foncière du projet aux exigences réglementaires relatives à l'« amendement Dupont » et au statut « ICPE » de la plateforme	Mesure retenue Modulation : Sans objet
Mesure R1 – Choisir un site d'implantation localisé dans une zone destinée à être urbanisée dans les documents d'urbanisme en vigueur	Mesure retenue Modulation : Sans objet
Mesure R2 – Privilégier l'artificialisation des espaces non cultivés	Mesure retenue Modulation : Sans objet
Mesure R3 – Retarder la déprise agricole en autorisant l'occupation précaire des emprises appelées à changer de destination dans la zone des Aubivats	Mesure retenue Modulation : 47 827€
Mesure R4 – Planter les constructions dans la perspective d'un usage agricole des emprises non aménagées	Mesure retenue Modulation : Sans objet
Mesure R5 – Réduire l'emprise foncière du projet par l'élévation des bâtiments	Mesure non retenue
Mesure R6 – Autoriser l'activité agricole en lieu et place d'espaces verts paysagers artificialisés par le projet	Mesure non retenue
Mesure R7 – Autoriser les pratiques d'éco pâturage ovin et bovin des espaces verts paysagers artificialisés	Mesure non retenue
Mesure R8 - Autoriser l'exploitation apicole des espaces verts paysagers artificialisés	Mesure non retenue
Mesure R9 - Le projet utilise ou met à profit des produits de l'agriculture	Mesure retenue
<b>Montant de la Compensation collective modulée</b>	<b>148 195€</b>

**Montant de la compensation collective agricole modulée  
à consigner pour reconstituer le potentiel agricole du territoire :**

**148 195€**

**Consignation à la caisse des dépôts et consignations : lors du démarrage  
effectif des travaux le XXX.**

#### ❖ Lancement d'un appel à candidature sur le territoire impacté

❖ 2 projets reçus

⇒ 1 projet individuel : abattoir de volailles (non recevable)

⇒ 1 projet hors secteur impacté : Unité de méthanisation sur Albert

#### ❖ Cependant :

❖ EPCI voisine : CC du pays du coquelicot

❖ Projet d'envergure qui rayonne sur les Hauts de France

❖ Collectif : 21 agriculteurs

❖ Créateur de valeur ajoutée

❖ Outil de pérennisation et de diversification des exploitations

| => Accord par le maître d'ouvrage **ELF3 AMIENS SCI** de soutenir ce projet

#### ❖ Objectifs

- Pérenniser les exploitations agricoles des associés sur la valorisation des matières
- Sécuriser l'approvisionnement en fertilisants des fermes

#### ❖ Opportunités

- Besoin de l'état d'être moins dépendant du gaz naturel importé
- Besoin de trouver d'autres sources d'énergie alternatives (GNV, Hydrogène...)
- Revalorisation du prix d'achat du gaz toujours à la hausse (nouveau décret été 2022)

#### ❖ Inquiétudes apparues en 2022

- Inflation des coûts de fonctionnement
- Crise énergétique y compris sur l'électricité
- Inflation des coûts des investissements et de l'argent
- Recherche de financement



- 23 au départ depuis 21 Agriculteurs  
+Une structure de développement économique SEM

=> Sur le territoire d'Albert

- Capacité d'injection = 500 Nm<sup>3</sup> en GRT (Haut débit)
- Constructeur AES DANA
- Client : ENGIE contrat signé en 2019
- Base initiale du plan épandage 4 300 ha
- Construction démarrée le 01/09/2023

Flageolet D.  
EARL du Tilleul Senez P.  
Watelain M.  
Correur G.  
Droulin M.  
EARL des coquelicots Buisson C.  
SCEA des 34 Frenes Destombe S.  
SCEA Sergeant Sergeant T.  
EARL Ferme du Bellet Delattre M.  
Ruin J  
GAEC Macron Macron C.  
EARL Traisnel Traisnel B  
Des Buissons M. Caudron  
EARL Thulliez Thuilliez A  
Petitprez A  
SCEA La voie des loups Lequeux S.  
EARL Catteau Catteau S.  
Berly P.  
EARL la grande prairie Paruch A.  
SARL Bauwin Bauwin T.

Associés exploitants

SEM

### 3. PRESENTATION DU PROJET SOUSCRIPTEUR DE LA CCA

SCI ELF 3

savills  
investment  
management

<b>Total investissements</b>	<b>12 860 200</b>	<b>Total Prêts</b>	<b>10 600 000</b>
Lot méthanisation	12 002 200	Métha 1	7 000 000
Panneau photovoltaïque		Métha 2	1 000 000
Lots périphériques		Métha 3 BPI	1 000 000
Terrain	208 000	BFR	1 600 000
Frais garanties	300 000		
Disponible pour aléas	350 000		
<b>Total BFR</b>	<b>1 912 900</b>	<b>Total subvention</b>	<b>-</b>
Frais financiers intercalaires	448 000	<b>Total des apports</b>	<b>4 173 100</b>
BFR Achat de matières	1 217 000	Apports initiaux des porteurs de projet (capital et C/CA 70k€/associé + SEM)	1 851 000
BFR Avances récolte (Logistique)	71 000	Augmentation capital et C/CA des associés (argent)	849 000
BFR Avances développement projet	176 000	Apports tiers (capital et C/CA)	1 473 100
<b>Compte de réserve (1/2 annuité)</b>			
<b>Total Emplois</b>	<b>14 773 100</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>14 773 100</b>

Compensation collective agricole

## Proposition de la répartition du fond de compensation

	Montant consigné 148 195€
Animation : valorisation du fond de compensation pour TERRALTO	<b>7 623€</b>
Unité de méthanisation : SAS Biogaz du Coquelicot	<b>140 572€</b>

# TERRALTO

-- Chambre d'agriculture de la Somme --

